Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_48-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-48 du 28.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame MICHALAK Rachel, Monsieur Joël GAUTIER, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées : Madame Chrystel LOMBARD (pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Monsieur Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Guillaume POUHIN (pouvoir donné à Solène LE MOUËL)

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé DELPLANQUE Sylvie secrétaire de séance.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.1618-2 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Considérant que la commune doit faire face à des décalages temporaires de trésorerie liés au financement de ses investissements ;
Considérant que des dépenses importantes sont à venir, notamment dans le cadre de la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_48-DE

Considérant que les recettes attendues, notamment les subventions sollicitées auprès des partenaires financiers, font l'objet de délais de versement indépendants de la volonté de la commune ;
Considérant que la situation de trésorerie de la commune nécessite, à titre préventif, la mobilisation d'un outil de financement à court terme permettant d'assurer la continuité du paiement des dépenses ;
Considérant qu'il est opportun de procéder à une mise en concurrence des établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de trésorerie sur les bases suivantes :

Montant **: 150 000 €**
Durée **: 1 an**
Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
Taux en principe variable pour une ligne de trésorerie (car à court terme)
Absence de commission de non-utilisation (CNU) si possible
Frais de dossiers ou de virement **: gratuité (dans la mesure du possible)**
Dates de la consultation **: du 6 mai au 27 mai 2026**

Sur cette base, cinq établissements bancaires seront sollicités :
- *Le Crédit mutuel*
- *Le Crédit agricole*
- *La Caisse d'épargne*
- *La Banque postale*
- *La Société générale*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- **PRÉCISE** que cette ligne de trésorerie aura pour objet de couvrir les besoins ponctuels de trésorerie liés au décalage entre les encaissements de recettes et les décaissements de dépenses, notamment dans le cadre de l'opération de construction de la MAM ;
- **DIT** que les caractéristiques de cette ligne de trésorerie (montant, durée, taux, conditions financières) seront définies au regard des propositions reçues ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
  - Consulter les établissements bancaires,
  - Négocier les conditions financières,
  - Retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,
  - Et signer tout document relatif à cette consultation ;
- **PRÉCISE** qu'une information sera faite au Conseil municipal sur le choix de l'établissement retenu et les conditions de la ligne de trésorerie **;**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_48-DE

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 28 avril 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Sylvie DELPLANQUE **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 29 avril 2026
Transmis en Préfecture le 29 avril 2026